

**PROVINCE DE QUÉBEC
COLLÈGE MONTMORENCY
VILLE DE LAVAL**

PROCÈS-VERBAL de la **138^e** assemblée extraordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le mardi 11 mars 2025 par courriel.

ONT PARTICIPÉ :

Mesdames Selma Grahic
 France Lamarche
 Lyne Larouche
 Marie-Chantale Sabourin
 Geneviève Prévost
 Chantal Verdon
 Marise-Lysie Théagène

Messieurs Didier Chrétien
 François Demers
 André Gariépy
 Jean-Philippe Gingras
 Bonnet Huor
 Philippe Lazzaroni
 Benoit Lessard
 Matteo Piano

CAX24/25.138.1/
CONSTATATION DU
QUORUM

1. Constatation du quorum

Le quorum est constaté par la participation de quinze (15) administrateurs.

CAX24/25.138.2/
POINTS DE DÉCISION

2. Points de décision

2.1 Octroi d'un contrat de préachat d'équipements de laboratoire (AO-2425-015)

Dans le cadre de l'augmentation du nombre d'étudiants en sciences de la nature au devis scolaire du ministère de l'Enseignement supérieur, le Collège se doit de construire un nouveau laboratoire de chimie dans lequel, du mobilier spécialisé doit être installé de même que des hottes de laboratoire.

Considérant le délai pour la fabrication et l'installation de ces équipements de laboratoire, le Collège a effectué un appel d'offres public (AO-2425-015) pour mandater un fournisseur spécialisé afin d'effectuer ces travaux. Un seul prestataire de services a déposé une offre conforme :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Bedcolab Ltée	274 400 \$

Considérant qu'une seule soumission conforme a été reçue, le Collège a obtenu l'autorisation du dirigeant de l'organisme conformément à l'art. 33 du Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (RLRQ c. C-65.1, r. 2).

Le bureau de planification et de réalisation de projets majeurs d'infrastructures souhaite solliciter le Conseil d'administration afin d'autoriser l'octroi du contrat au seul soumissionnaire conforme, le fournisseur Bedcolab Ltée.

Le contrat pour la fabrication, la livraison et l'installation des équipements spécialisés de laboratoire sera transféré à l'entrepreneur général qui remportera l'appel d'offres public AO-2425-016 – Travaux de réaménagement intérieur.

CONSIDÉRANT une augmentation du nombre d'étudiants en sciences de la nature au devis scolaire du ministère de l'Enseignement supérieur ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer un laboratoire de chimie pour palier à cette augmentation d'étudiants ;

CONSIDÉRANT que du mobilier spécialisé et des hottes de laboratoire sont requis dans ce type de local ;

CONSIDÉRANT que la fabrication et l'installation de ce type de mobilier spécialisé et des hottes de laboratoires requièrent plusieurs mois de travail ;

CONSIDÉRANT qu'un contrat de préachat doit être octroyé afin de maintenir l'offre de service du Collège ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public (AO-2425-015) a été réalisé pour déterminer l'entreprise qui fabriquera et installera le mobilier de laboratoire ;

CONSIDÉRANT qu'un seul soumissionnaire a déposé une offre conforme :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Bedcolab Ltée	274 400 \$

CONSIDÉRANT que le Collège a obtenu l'autorisation du dirigeant de l'organisme pour conclure le contrat, conformément à l'art. 33 du Règlement sur certains contrats d'approvisionnement des organismes publics (RLRQ c. C-65.1, r. 2) ;

CONSIDÉRANT la recommandation du bureau de planification et de réalisation de projets d'infrastructures ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Collège à octroyer le contrat de fabrication et d'installation de mobilier de laboratoire à la compagnie Bedcolab Ltée pour un montant de 274 400 \$ (taxes en sus).

2.2 Octroi d'un contrat d'acquisition d'équipements de contrôle d'accès de stationnement et gestion des paiements (AOP-2425-013)

Les guérites de stationnement du Collège sont présentement opérées par des gardiens de sécurité de la firme Garda. Les gardiens sont présents aux guérites de 6h30 à 21h00, sept jours sur sept, en fonction de la demande et de la période de l'année. On dénombre 1584 places de stationnement en tout.

La Direction des ressources matérielles a sondé le marché par appel d'offres public (AOP-2425-013) afin d'identifier une firme qui est en mesure d'offrir une solution complète d'automatisation, incluant l'installation des guérites physiques ainsi que le système informatique d'opération. Le Collège vise ainsi à réduire les coûts d'exploitation, en éliminant, entre autres, le recours aux services des agents de sécurité de Garda en lien avec l'accès au stationnement et à implanter une tarification dynamique avec

l'aide des statistiques détaillées d'utilisation. Ces données permettront au Collège d'orienter ses stratégies de tarification au bénéfice de la population montmorencienne tout en offrant une tarification compétitive pour les utilisateurs externes du Collège.

Voici la liste des fournisseurs qui ont déposé des offres conformes :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Logic-Contrôle Inc.	371 305,00 \$
GardaWorld Systèmes de Sécurité	449 944,75 \$
HUB Parking Technology Canada Ltée	466 937,43 \$

La Direction des ressources matérielles souhaite solliciter le Conseil d'administration afin d'autoriser l'octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Logic-Contrôle Inc.

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de réduire ses coûts d'opération du stationnement, désirant aussi ne plus avoir recours aux services des agents de sécurité de Garda postés au niveau des guérites du stationnement du Collège ;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège à offrir une tarification dynamique en fonction de la demande et des événements sportifs et culturels dans le secteur du centre-ville de Laval ;

CONSIDÉRANT la volonté du Collège de rentabiliser l'utilisation du stationnement afin de financer les nombreux projets au profit de la communauté montmorencienne ;

CONSIDÉRANT que l'automatisation des guérites de stationnement et la collecte des données d'utilisation donneront au Collège la flexibilité d'apporter des ajustements à sa tarification en temps réel et développer sa stratégie de facturation à court et moyen terme ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public (AO-2425-013) a été réalisé pour déterminer l'entreprise qui fournira les équipements de contrôle de l'accès au stationnement et la gestion des paiements ;

CONSIDÉRANT que plusieurs fournisseurs ont déposé une offre conforme :

Nom du fournisseur	Montant de la soumission (taxes en sus)
Logic-Contrôle Inc.	371 305,00 \$
GardaWorld Systèmes de Sécurité	449 944,75 \$
HUB Parking Technology Canada Ltée	466 937,43 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des ressources matérielles ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER le Collège à octroyer le contrat d'acquisition d'équipements et de contrôle d'accès au stationnement et la gestion des paiements à la compagnie Logic-Contrôle Inc. à un montant de 371 305 \$ (taxes en sus) pour une durée de cinq (5) ans.

2.3 Autorisation de conclure les ordres de changement pour le réaménagement du 3^e étage des blocs B et C (AO-2324-005)

Le Bureau de planification et de réalisation de projets majeurs d'infrastructure souhaite solliciter les membres du Conseil d'administration afin de finaliser les ordres de changement relatifs au contrat de construction « Réaménagement du 3^e étage des blocs B et C » découlant de l'appel d'offres AO-2324-005, avec l'entrepreneur Construction Seni Inc., en conformité avec les exigences de la Loi sur les contrats des organismes publics.

Sept (7) ordres de changement ont été requis pour effectuer des travaux supplémentaires en lien avec le contrat, totalisant la somme de 289 378,35 \$ (taxes en sus), soit 6,48 % du montant initial du contrat :

Numéro de l'ordre de changement	Montant de l'ordre de changement (taxes en sus)
ODC 01	7 615,86 \$
ODC 02	10 987,04 \$
ODC 03	180 000,00 \$
ODC 04	-12 324,81 \$
ODC 05	9 231,48 \$
ODC 06	32 868,78 \$
ODC 07	61 000,00 \$

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été lancé en 2023 pour des travaux de construction en lien avec le réaménagement du 3^e étage des blocs B et C (AO-2324-005) ;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration a autorisé l'octroi du contrat pour ces travaux de construction au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entrepreneur Construction Seni Inc., au montant de 4 468 240 \$ (taxes en sus) ;

CONSIDÉRANT que sept (7) ordres de changement ont été requis pour effectuer des travaux supplémentaires en lien avec le contrat, totalisant la somme de 289 378,35 \$ (taxes en sus), soit 6,48 % du montant initial du contrat ;

Numéro de l'ordre de changement	Montant de la soumission (taxes en sus)
ODC 01	7 615,86 \$
ODC 02	10 987,04 \$
ODC 03	180 000,00 \$
ODC 04	-12 324,81 \$
ODC 05	9 231,48 \$
ODC 06	32 868,78 \$
ODC 07	61 000,00 \$

CONSIDÉRANT l'article 3.4 du Règlement relatif à la gestion financière et à la délégation de pouvoirs dévolus au dirigeant de l'organisme (Règlement #3) qui prévoit que lors de modification à un contrat occasionnant une dépense supplémentaire, l'engagement financier qui en résulte doit être autorisé en fonction des seuils de délégation en considérant que le montant révisé inclut le montant cumulatif des suppléments ;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, les dépenses réelles sont en lien avec le budget global autorisé au projet ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Bureau de planification et de réalisation de projets majeurs d'infrastructure ;

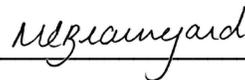
IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU

D'AUTORISER la conclusion des ordres de changements totalisant la somme de 289 378,35 \$ (taxes en sus) à Construction Seni Inc., soit 6,48 % du montant initial du contrat pour le réaménagement du 3^e étage des blocs B et C (AO-2324-005).

LA SÉANCE EST LEVÉE.



Philippe Lazzaroni
Président



Marie-Eve Beauregard
Secrétaire

